



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 12 décembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 18 décembre 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : 27
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Jean-Claude HEHN, Alexandre CASSARO, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Germain DERUDDER, Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN, Antoine FRANKE, Joël NIEDERLANDER, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Bernard CLAVE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Francis SCHORUNG, Gabriel GLATH, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Luc BALLASSE, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ Excusés : 24
Madame, Messieurs Philippe SCHUTZ, Chantal PLATTE, Emmanuel SCHULER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Gabriel WALKOWIAK, Pascal LAUER, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY, Marc FRIEDRICH, Bernard COLBUS, Jean-Claude HUBERT, Cathia HEIM, Pierre THIL, Serge STEBLER, David SUCK, Jean-Luc JEHIN, Marc SENE, Gilbert SCHUH, Cyrille FETIQUE.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : 2
Madame Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Représentés par son suppléant : 1
Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Monsieur Gaetano CIGNA
- ✓ Absent : 1
Monsieur Durkut CAN

03.FILIERES

OBJET : CESSION GRATUITE PAR LE SYDEME DU COMPOST NORMÉ DE SARREGUEMINES A SES INTERCOMMUNALITES MEMBRES ET AUX COMMUNES DE LEUR TERRITOIRE

Le Comité syndical,

VU sa délibération n° 2019/71 du 16 décembre 2019 portant cession gratuite du compost normé (NFU 44-051) produit par l'unité de méthanisation de Sarreguemines ;

CONSIDERANT le succès rencontré par l'opération et l'intérêt de la reconduire pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT les modalités proposées de cession de compost à destination des intercommunalités membres du Sydeme ainsi qu'aux communes de leur territoire, soit :

- gratuité de la fourniture du compost selon les stocks disponibles ;
- au-delà de 10 tonnes/mois, soit l'équivalent d'une benne de 30 m³ de déchèterie, l'enlèvement est impérativement réalisé sur le site de Sarreguemines, chemin du Bruchwies, aux horaires de réception du site ;
- aucun service de livraison du compost n'est proposé, le transport est à la charge de la commune ou de l'intercommunalité ;
- chaque enlèvement est obligatoirement autorisé au préalable par le responsable de site.

ENTENDU le rapport du Président ;

Délibère par :

30 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'autoriser la cession à titre gratuit du compost normé de Sarreguemines aux communes et intercommunalités membres du Sydeme :
 - selon les conditions précitées ;
 - dans la limite des stocks disponibles ;
 - jusqu'au 31 décembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 18 décembre 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 12 JAN. 2024
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 12 JAN. 2024

